



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet délégué
pour la défense et la sécurité
de la zone Sud-Ouest**

Affaire suivie par :
Hélène HALBRECQ
Cheffe du bureau des préventions
Tél : 05 56 90 67 50
Magali SERUSIER
Référente régionale
Tél : 05 56 90 61 88
Mél : [pref-pdds-
mildecanouvelleaquitaine@gironde.gouv.fr](mailto:pref-pdds-mildecanouvelleaquitaine@gironde.gouv.fr)

Bordeaux, le **23 AOUT 2024**

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité
de la zone Sud-Ouest

à

DESTINATAIRES IN FINE

Objet : Appel à projet régional 2024 "lutte contre les drogues et conduites addictives" (MILDECA) en Nouvelle-Aquitaine.

P.J. : 2.

Le présent appel à projets définit les conditions de subvention, au titre du fonds MILDECA pour 2024, des actions de prévention et de lutte contre les drogues et diverses addictions pour la Nouvelle-Aquitaine.

Les actions financées dans ce cadre devront ainsi tendre à couvrir au maximum le territoire de cette dernière, de manière complémentaire / différenciée des financements départementaux instruits par préfets de département

Sur le fond, ces actions devront répondre aux objectifs de la feuille de route régionale et de la nouvelle stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives pour 2023-2027. Ces objectifs sont les suivants :

- ✓ Intensifier la lutte contre les produits stupéfiants et contrôler l'accès aux produits addictifs ;
- ✓ Prévenir les conduites addictives chez les plus vulnérables et particulièrement chez les plus jeunes.
- ✓ S'adapter et faire de la prévention dans les nouveaux lieux et événements festifs.

Les attendus opérationnels sont précisés ci-dessous.

Une annexe détaille par ailleurs les critères d'évaluation des actions qui seront retenues au regard des règles de financement qui y sont également rappelées.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Cabinet du préfet délégué
pour la défense et la sécurité
de la zone Sud-Ouest**

1.- Les objectifs s'attachant aux actions susceptibles d'être financées.

Conformément aux priorités nationales et régionales précitées, l'une des priorités reste la **protection de la jeunesse, dans le cadre notamment du développement des compétences psychosociales**, en milieu scolaire comme familial.

Le volet prévention est la priorité de cet appel à projets. A titre subsidiaire, pourront toutefois également être utilement déployées, selon leur envergure et leur intérêt, des actions de détection précoce et d'orientation et de réduction des risques, en ce qui concerne les jeunes mais aussi les publics vulnérables. Ces actions seront mises en œuvre dans les environnements respectifs des publics cibles (monde festif et sportif, milieu professionnel, "aller vers"...), en lien avec les divers partenaires locaux.

Au titre de la protection de la jeunesse, seront également favorisées les **actions tendant au respect des interdits protecteurs** (cf. interdictions de vente...), à destination notamment des professionnels concernés.

De même, les actions en lien avec la sécurité routière, participeront de cet effort de respect des règles protectrices de la jeunesse en particulier et de la population en général.

Enfin, sont attendus des projets tendant à **améliorer la connaissance** des phénomènes addictifs, notamment émergents, sur la région Nouvelle-Aquitaine, sur les enjeux associés et les **actions de communication et de prévention / lutte** qu'elles en appellent en retour.

2.- Conditions générales relatives au dépôt des dossiers.

Toute personne, publique ou privée, peut présenter un projet, en particulier les associations spécialisées et organismes œuvrant dans le domaine de la prévention, dès lors qu'elle dispose d'une organisation lui permettant d'intervenir, de manière cohérente, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Les actions au titre du présent appel à projets, ont en effet vocation, dans toute la mesure du possible, à être déclinées dans chaque département où le chef de projet MILDECA (directeur de cabinet) sera le référent local du porteur de projet et sera en charge de l'adaptation aux spécificités locales et à l'évaluation du projet considéré, en lien avec le dit porteur.

À cet égard, il est souligné l'importance pour chaque dossier de comporter systématiquement un **volet évaluatif** permettant d'identifier en amont et de mesurer an aval l'atteinte des objectifs, conformément aux préconisations techniques précisées en annexe. Ce volet devra être adapté à la nature du projet.

D'une manière générale, le projet doit avoir un impact opérationnel sinon préventif concret et "mesurable". Il doit reposer sur une méthodologie claire et robuste, un planning précis et un budget prévisionnel complet et adapté, conformément notamment aux prescriptions figurant en annexe.

Dans ce cadre, devront en particulier être explicités :

- le déroulé de l'action prévue (contenu, calendrier, lieux...);
- les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre, sur la base d'une analyse circonstanciée de la situation (phénomènes ciblés, population concernées, mécanismes à l'œuvre ...);
- les moyens, humains (physiques et en ETPT) et autres, déployés.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet délégué
pour la défense et la sécurité
de la zone Sud-Ouest**

La demande complète de subvention (Cerfa n°12156*05 et pièces complémentaires indiquées dans la fiche de synthèse ci-jointe) est à adresser à mon cabinet, par voie dématérialisée (à : pref-pdds-mildecnouvelleaquitaine@gironde.gouv.fr), **d'ici au 30 septembre 2024**.

Pour le préfet et par délégation

Nicolas HESSE

Destinataires :

Madame la préfète de la Charente ;
Monsieur le préfet de la Charente-Maritime ;
Monsieur le préfet de la Corrèze ;
Madame la préfète de la Creuse ;
Monsieur le préfet de la Dordogne ;
Monsieur le directeur de cabinet du préfet de Gironde ;
Madame la préfète des Landes ;
Monsieur le préfet du Lot-et-Garonne ;
Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques ;
Madame la préfète des Deux-Sèvres ;
Monsieur le préfet de la Vienne ;
Monsieur le préfet de la Haute-Vienne ;
Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
Madame la rectrice de la région académique de Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine ;
Madame la rectrice de l'académie de Limoges ;
Madame la rectrice de l'académie de Poitiers ;
Monsieur le directeur interrégional des douanes et droits indirects ;
Monsieur directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest ;
Monsieur le directeur interrégional des services pénitentiaires de Bordeaux / SPIP ;
Monsieur le procureur général près la cour d'appel de Bordeaux ;
Monsieur le procureur général près la cour d'appel d'Agen ;
Madame la procureure générale près la cour d'appel de Poitiers ;
Madame le procureur général près la cour d'appel de Limoges ;
Monsieur le procureur général près la cour d'appel de Pau ;
Monsieur le contrôleur général, le directeur zonal de la police judiciaire de Bordeaux ;
Monsieur le préfigurateur pour la zone Sud-Ouest, directeur zonal de la police nationale Sud-Ouest ;
Monsieur le général commandant de la région de gendarmerie nationale Nouvelle-Aquitaine et la gendarmerie pour la zone de défense Sud-Ouest ;
Monsieur le secrétaire général aux affaires régionales Nouvelle-Aquitaine ;
Monsieur le délégué régional académique à la DRAJES Nouvelle-Aquitaine ;
Monsieur le directeur régional à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine ;
Monsieur le directeur régional à la DREETS Nouvelle-Aquitaine ;
Monsieur le directeur du Centre Régional de PharmacoVigilance -Service de Pharmacologie Médicale
Monsieur le président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ;
Monsieur le président de la fédération des maires de Gironde, président de la fédération régionale des associations de maires de la Nouvelle-Aquitaine ;
Monsieur le président de la délégation d'Aquitaine du CNFPT ;
Monsieur le directeur de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Sud-Ouest ;
Madame le directeur général de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Centre-Ouest ;
Monsieur le directeur régional Nouvelle-Aquitaine de l'ANPAA ;
Monsieur le président de l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé en Nouvelle-Aquitaine ;
Monsieur le président de l'association Avenir Santé ;
Madame la présidente du CEMEA Nouvelle-Aquitaine ;
Monsieur le directeur du Comité d'Étude et d'Information sur la Drogue et les Addictions ;
Madame la déléguée de l'union régionale Nouvelle-Aquitaine de la Fédération addiction ;
Madame la présidente de l'association Prev'en bus
Monsieur le président de l'association collectif EKINOX
Monsieur le président de l'association BRAIN UP
Monsieur le président de la coordination régionale addictions Nouvelle-Aquitaine ;
Madame la présidente de l'Association Régionale du Travail Social (ARTS) Nouvelle-Aquitaine ;
Monsieur le président de La Mutualité française Nouvelle-Aquitaine ;
Monsieur le président de l'union régionale des associations familiales de Nouvelle-Aquitaine ;
Madame la présidente de l'association Infodroits ;
Monsieur le président de France association santé Nouvelle-Aquitaine ;
Monsieur le directeur de l'école nationale du jeu et des médias interactifs numériques (ENJMIN / CNAM) ;
Monsieur le référent régional du comité Nouvelle-Aquitaine de la Fédération française de jeu vidéo ;
Monsieur le président de la fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs ;

Monsieur le président de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de
Nouvelle-Aquitaine ;
Madame la présidente du réseau régional des Maisons des associations de Nouvelle-Aquitaine.

